

LE CHIFFRE

■ 1,5 million d'associations en activité ont été recensées en 2017 en France.

LE CONSTAT

■ Le poids économique des associations est considérable, le budget cumulé réalisé en 2017 s'élevant à 113 milliards d'euros.

LA TENDANCE

■ La baisse des financements publics a été compensée par l'augmentation rapide de la participation des usagers au service rendu.

PAYSAGE ASSOCIATIF

DE BATTRE LE CŒUR NE S'ARRÊTE PAS...

Malgré un contexte actuel des plus contraints, la vitalité du secteur associatif ne se dément pas. Une tendance que révèle la dernière enquête sur le paysage associatif français. Entre baisse des ressources, conditions d'emploi salarié inégales ou encore augmentation de l'engagement... prise de pouls d'un secteur plus que jamais plébiscité.



SOMMAIRE

P. 16 — Associations : le cœur du renouveau démocratique
P. 17 — Profil et poids des associations
P. 21 — Bénévolat : l'essor se poursuit
P. 23 — Qui sont les bénévoles en France ?
P. 26 — Profil des dirigeants bénévoles : très peu de changements

P. 30 — Ressources budgétaires : comment vivent les associations ?
P. 33 — Conditions d'emploi salarié et montant des ressources associatives
P. 35 — Évolutions et transformations du secteur associatif

ASSOCIATIONS : LE CŒUR DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

La liberté d'association est un droit dont jouissent massivement les Français. Avec 22 millions de bénévoles, 1,7 million de salariés et 1,5 million d'associations, le tissu associatif est l'expression d'une citoyenneté active et contribue concrètement à la qualité du lien social, à la création de valeur et à la vitalité de la démocratie. Plus qu'un corps intermédiaire, les associations sont les organes vivants – et vitaux – de notre corps social.

Depuis le 1^{er} juillet 1901, tout citoyen dispose du droit le plus absolu de s'associer, sans autorisation ni démarche préalable. À l'heure de la célérité des réseaux sociaux où tout se crée et se transforme à la vitesse d'un clic, on a oublié la portée fondamentale de cette loi. Pourtant, elle incarne à elle seule une confiance affirmée envers ce que nous appelons aujourd'hui la société civile, en accordant aux citoyens le droit de se rassembler librement, sans aucun contrôle. Ainsi, depuis près de 120 ans, le fait associatif a puissamment contribué à façonner notre espace politique, économique et social. Il est dès lors légitime de chercher à mieux (faire) connaître la réalité socio-économique d'un acteur qui s'appuie sur 1,5 million de ramifications. Si les Français s'illustrent d'année en année par un pessimisme stérile – ils ne croient plus en l'avenir, ni au

récit collectif, encore moins aux politiques –, leur attachement à la politique reste indéniable. Néanmoins, les crises protéiformes que traverse notre pays depuis plus de 40 ans n'ont en rien ébranlé leur confiance envers les acteurs associatifs. Les associations n'incarnent-elles pas ce creuset de la démocratie : primauté de l'individu, égalité des membres, liberté d'adhésion, limitation de l'objet social, administration par libre délibération des membres ? Plus que tout, nul besoin de diplôme ou d'expérience pour incarner la fraternité et la solidarité ! Les associations ne sont en rien des boudoirs où l'on causerait dans le vain espoir de changer un monde composé de paroles et de pixels. Elles sont au contraire les caisses de résonance de notre propre société, dans ce qu'elle a de meilleur et parfois de pire ; elles incarnent des réalités de terrain,



→ POUR ALLER PLUS LOIN

Le Paysage associatif français | Mesures et évolutions.
V. Tchernonog, L. Prouteau, 3^e éd., Juris éditions / Dalloz,
coll. « Hors-série », à paraître en mai 2019.

palpables et tangibles. Réjouissons-nous d'observer une montée régulière et continue du nombre de bénévoles dans notre pays. Ces millions d'hommes et de femmes sont la sève de notre cohésion sociale. Chaque jour, ils et elles innovent et créent car ils et elles croient dans leur pouvoir d'agir. Loin d'être repliés sur eux-mêmes, les bénévoles sont la preuve qu'un pays qui s'engage est un pays qui croit en l'avenir.

A la lecture des travaux de Viviane Tchernonog et de Lionel Prouteau¹, il y a des raisons de rester optimiste malgré un contexte de tensions croissantes : 70 000 nouvelles associations créées chaque année, une prépondérance des associations liées au vivre ensemble – les petites associations sportives, culturelles et de loisirs dominent le paysage associatif –, 159 000 structures créant de l'emploi salarié – qui représente à lui seul 10 % de l'emploi privé en France² – et un budget cumulé de plus de 113 milliards d'euros. Même si le paysage associatif est évidemment contrasté, avec 75 % d'associations qui gèrent un budget annuel de moins de 10 000 euros.

Mais gardons au final à l'esprit que ce sont près de 22 millions de Français qui déclarent avoir rendu des services bénévoles dans le cadre d'une organisation. Les associations ne sont pas des corps intermédiaires : ce sont les organes vivants du corps social, au cœur de notre pacte républicain. ■

1. V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

2. En 2017, l'effectif salarié associatif s'élevait à 1 758 500 emplois alors que l'industrie automobile cumulait 440 000 salariés et 190 milliards d'euros de chiffres d'affaires (DGE, *Étude économique*, « La filière industrielle de l'automobile », 2017).



AUTEUR

Nils Pedersen

TITRE

Président de La Fonda

Nombre d'associations, répartition par secteurs d'activité, principales caractéristiques : autant de sujets sur lesquels s'est penchée la nouvelle édition du « Paysage associatif français ». Cette dernière propose également une estimation du poids économique des associations en termes d'emploi, de budget, de bénévolat et analyse les questions relatives à leurs ressources budgétaires.

MÉTHODOLOGIE

Pour permettre des comparaisons dans le temps, la dernière édition de l'enquête sur le paysage associatif a été conduite dans les mêmes termes que les enquêtes précédentes, notamment celles de 2006 et 2012² : le questionnaire a été adressé aux mairies et aux groupements de communes, qui l'ont ensuite distribué aux associations présentes sur leur territoire. Ce document, qui compte 90 questions, présente peu de changements comparativement aux éditions précédentes. 56 activités détaillées sont proposées aux associations de façon à repérer à un niveau fin leur secteur d'activité principal. Les codages effectués par les associations ont fait l'objet d'une relecture et, dans 25 % des cas, d'une correction de façon à homogénéiser le plus possible leur inscription dans les secteurs d'activité. Les choix méthodologiques, et notamment l'organisation de l'enquête à partir des mairies, induisent nécessairement des biais qui sont identifiés et corrigés dans la présentation des résultats. L'échantillon soumis à l'analyse compte 7 421 questionnaires exploitables. Le budget cumulé du secteur a été estimé à partir des

données de l'enquête « Associations » de l'Insee de 2014³. Cette estimation a été actualisée à partir du taux d'évolution de la masse salariale issu des données de l'Acos⁴. Les budgets de l'année 2011 ont été recalculés selon la même méthodologie de façon à mesurer le plus justement possible les évolutions intervenues entre 2011 et 2017. L'extrapolation des données de l'échantillon au niveau national a été effectuée par segments associatifs : 14 segments ont été constitués sur la base des 7 grandes catégories de secteurs d'activité pour chaque type d'associations employeuses ou sans salarié⁵. À noter que les arrondis effectués ne permettent pas toujours d'obtenir un total de 100 %.

1 500 000 ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ

La confrontation des données relatives aux créations d'associations, du traitement du Répertoire national des associations et des résultats issus de l'enquête « Paysage associatif » a conduit à estimer à 1 500 000 le

PROFIL ET POIDS DES ASSOCIATIONS

La dernière édition de l'enquête sur le paysage associatif français porte sur l'état du secteur en 2017¹. Elle fournit les principales analyses et données chiffrées de cadrage de ses différentes composantes.

nombre d'associations en activité en 2017. Le nombre d'associations employeuses pour cette même année, qui n'est pas encore disponible à partir des sources publiques, a été estimé à 159 000 associations. Par déduction, le nombre d'associations sans salarié, qui fonctionnent donc exclusivement à partir du travail bénévole, s'élève à 1 341 000 : ces dernières représentent 89 % du nombre total d'associations en activité (v. tableau 1 page suivante).

PROFIL DES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif est un tissu jeune malgré la présence d'associations très anciennes : 20 % des associations en activité ont été créées après 2009. La taille des associations est souvent liée à leur âge, moindre chez les jeunes associations, qui ont des difficultés à stabiliser leur projet et pénétrer les circuits des financements publics. Les associations interviennent dans leur grande majorité à un niveau local : 37 % à un niveau communal ou infracommunal et 31 % à un niveau pluricommunal, qui prend de ●●●

1. V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019. Enquête réalisée grâce au soutien de l'Injep, de la Fondation Crédit coopératif, de l'Institut CDC pour la recherche, de la Fédération nationale du Crédit mutuel et de Chorom – Cides.
2. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 1^{re} éd., Juris éditions – Dalloz,

2007 ; V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2^e éd., Juris éditions – Dalloz, 2013 ; dossier « Paysage associatif – Arrêt sur image », JA 2013, n° 486, p. 16.
3. L. Reynaert, A. D'Isanto, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee première* n° 1587, mars 2016, JA 2016, n° 538, p. 6 ; JA 2016, n° 539, p. 16.

4. Acos, « La masse salariale et l'emploi du secteur privé au premier trimestre 2018 », *Acos stat* n° 269, juin 2018.
5. Pour un état des lieux des fusions-restructurations, tiré également de la dernière édition de l'enquête « Paysage associatif français », v. P. Eynaud, V. Tchernonog, JA 2019, n° 593, p. 17 in dossier « Restructurations – Une fusion à réaction ».

Tableau 1.

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Associations sans salarié		Associations employeuses		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Humanitaire, social, santé	175 300	13 %	36 200	23 %	211 500	14 %
Défense des droits et des causes	163 000	12 %	9 300	6 %	172 300	11 %
Éducation, formation, insertion	36 700	3 %	11 600	7 %	48 300	3 %
Sports	320 000	24 %	43 700	27 %	363 700	24 %
Culture	305 700	23 %	38 600	24 %	344 300	23 %
Loisirs et vie sociale	307 700	23 %	12 600	8 %	320 300	21 %
Gestion des services économiques, développement local	32 600	2 %	7 000	4 %	39 600	3 %
Total	1 341 000	100 %	159 000	100 %	1 500 000	100 %

●●● l'importance en raison notamment du développement des communautés de communes ou d'agglomération.

49 % des associations adhèrent à des réseaux. La structuration en réseau des associations est à la hausse, malgré le poids croissant des jeunes associations et des associations culturelles qui fonctionnent plus fréquemment de façon isolée.

Les liens entre les associations et les collectivités publiques sont fréquents : 61 % des associations ont une relation financière avec au moins une collectivité publique. Cette fréquence élevée résulte principalement des nombreux financements symboliques accordés par les communes aux petites associations de bénévoles, dont elles sont quasiment le seul partenaire public. Si 57 %

des associations perçoivent un financement des communes, 15 % seulement perçoivent un financement des conseils départementaux – il s'agit le plus souvent d'associations de grande taille appartenant au secteur social et médico-social.

UN POIDS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONSIDÉRABLE

Le poids économique des associations est considérable : en 2017, elles ont réalisé un budget cumulé de 113 milliards d'euros, contribuant au PIB à hauteur de 3,3 %⁶. Le budget cumulé des associations a augmenté entre 2011 et 2017 à un rythme annuel moyen de 1,6 %, proche de celui de l'indice des prix, qui s'est élevé en moyenne à

1,1 % dans la période. On peut conclure à une stagnation du budget des associations, malgré l'augmentation de la population et notamment celle de la population âgée bénéficiaire de services solvabilisés par les mécanismes d'assurances sociales obligatoires ou d'assurances privées.

Le secteur associatif emploie 1 850 000 salariés à temps plein ou temps partiel, et le volume de l'emploi salarié associatif mesuré en équivalents temps plein (ETP) représentait en 2015, dernière année ayant fait l'objet d'une publication par l'Insee⁷, 7,6 % de l'emploi total public et privé. Le poids du secteur associatif peut également être mesuré à l'aune du nombre de bénévoles actifs et du volume de travail bénévole réalisé. L'enquête sur le paysage associatif a estimé

6. Hors organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et champs de courses ayant un statut associatif.

7. Insee, « L'économie sociale en 2015 – Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) », nov. 2017.

Tableau 2.

POIDS ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS EN TERMES DE BUDGET, D'EMPLOI SALARIÉ ET DE TRAVAIL BÉNÉVOLE

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Nombre d'associations	1 341 000	159 000	1 500 000
Budget cumulé en milliards d'euros	13,343	99,940	113,283
Nombre d'emplois salariés*	-	1 850 000	1 850 000
Volume de travail salarié en ETP**	-	1 568 000	1 568 000
Nombre de participations bénévoles***	26 442 000	4 830 000	31 272 000
Volume de travail bénévole en ETP****	1 028 000	397 000	1 425 000
Nombre de bénévoles*****	-	-	22 000 000

Sources : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019 ; L. Prouteau, « Bénévolat et bénévoles en France – État des lieux et tendances », CRA-CSA, oct. 2018.

à un peu plus de 31 millions le nombre de participations bénévoles dans les associations. Selon l'étude de Lionel Prouteau qui s'appuie sur un sondage conduit auprès de 5 000 Français, le nombre de Français de 18 ans et plus ayant exercé en 2017 un travail bénévole s'est élevé à 22 millions de personnes (v. tableau 2).

CONCENTRATION DU POIDS ÉCONOMIQUE

Selon l'enquête « Paysage associatif », les budgets associatifs sont très concentrés à plusieurs niveaux, le premier niveau étant celui des associations employeuses : les 159 000 associations employeuses réalisent ainsi 88 % du budget cumulé du ●●●

Tableau 3.

CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS SELON LA TAILLE DE L'ASSOCIATION MESURÉE À PARTIR DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ANNUELLES

	Part dans le nombre d'associations sans salarié	Part dans le nombre d'associations employeuses	Part dans le nombre total d'associations	Part dans le budget total
Moins de 1 000 euros	27,9 %	4,7 %	25,6 %	0,2 %
1 000 à 9 999 euros	52,9 %	14,6 %	49,0 %	3,8 %
10 000 à 49 999 euros	17,9 %	27,8 %	18,9 %	8,4 %
50 000 à 199 999 euros	1,3 %	27,1 %	3,9 %	7,6 %
200 000 à 500 000 euros	Non significatif	12,8 %	1,3 %	8,8 %
Plus de 500 000 euros	Non significatif	13,1 %	1,3 %	71,2 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en effectifs ou en valeur	1 341 000 associations	159 000 associations	1 500 000 associations	113,283 milliards d'euros

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

* Il s'agit ici du nombre de postes de travail hors emplois occasionnels, qualifiés dans la statistique publique d'emplois annexes.

** Le volume de travail salarié a été estimé à partir des données Insee CLAP 2015.

*** Un bénévole peut être actif dans plusieurs associations : les participations bénévoles indiquent alors le total du nombre de bénévoles présents dans les associations.

**** Le volume de travail bénévole en ETP dans les associations a été estimé à partir d'une mesure du nombre total d'heures de travail bénévole effectué rapporté à un nombre annuel de 1645, correspondant à une moyenne horaire de travail bénévole de 65 heures sur un total de 7 semaines d'activité.

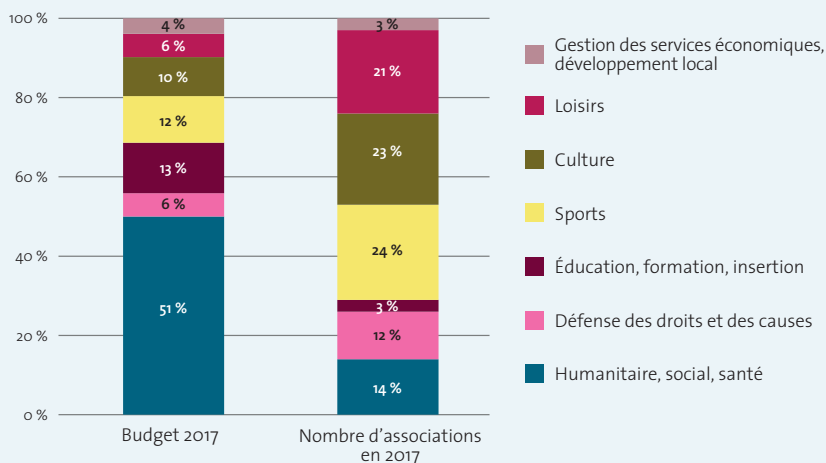
***** Le nombre de bénévoles ne peut être mesuré à partir des enquêtes auprès des associations, une personne pouvant être bénévole dans plusieurs associations. Le nombre de bénévoles présenté ici est issu de l'enquête menée auprès de 5 000 Français par Lionel Prouteau.

●●● secteur associatif. Les budgets associatifs sont également très concentrés dans les plus grandes associations, celles qui mettent en place les politiques publiques, tandis que les plus petites associations, qui ont par ailleurs une forte utilité sociale et concentrent une part importante du travail bénévole, n'ont qu'un poids très limité dans les budgets associatifs. De ce fait, les petites associations de bénévoles qui disposent de moins de 1 000 euros de ressources annuelles réalisent ensemble 0,2 % du budget cumulé du secteur associatif, tandis que les associations dont le budget annuel dépasse 500 000 euros, qui représentent 1,3 % du nombre total d'associations mais 13,1 % du nombre des associations employeuses et qui sont au nombre d'environ 19 500, réalisent 71,2 % du budget cumulé total du secteur (v. tableau 3 page précédente).

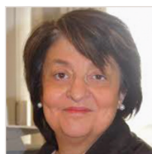
Ce budget est par ailleurs très concentré dans les associations du secteur humanitaire, social et de santé : alors qu'il représente 14 % du nombre total d'associations – mais 24 % des seules employeuses –, il réalise 51 % du budget cumulé total du secteur. Les associations du secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion sont peu nombreuses – elles ne représentent que 3 % du nombre d'associations –, mais contribuent à hauteur de 13 % au budget total du secteur. Ces données doivent cependant être utilisées avec prudence dans la mesure où l'organisation de l'enquête à partir des mairies a pu conduire à une surestimation du poids des associations culturelles, sportives et de loisirs malgré les redressements effectués (v. graphique 1). ■

GRAPHIQUE 1.

Part des secteurs d'activité dans le nombre total d'associations et dans le budget cumulé



Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.



AUTEUR Viviane Tchernonog
TITRE Chercheuse associée,
 Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS,
 université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

L'enquête de 2018 sur le paysage associatif français² confirme la dynamique de développement du bénévolat que les enquêtes précédentes avaient déjà mise en évidence³. Mais, dans le même temps, le nombre d'associations s'accroît également. Cette dynamique peut donc être diversement perçue au niveau des associations prises individuellement.

ÉTAT DES LIEUX ET DYNAMIQUE DU BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

Les indicateurs usuels du bénévolat permettent d'appréhender l'importance et l'évolution de cette ressource pour le monde associatif. Mais ils gagnent à être différenciés selon la nature des associations – employeuses ou non – et leurs secteurs d'activité.

Une ressource de plus de 1 400 000 ETP

L'enquête de 2018 sur le paysage associatif estime à un peu plus de 31 millions le nombre de participations bénévoles associatives en 2017, une courte majorité d'entre elles (53 %) étant déclarées par les associations interrogées comme des participations régulières. Le volume global annuel du temps bénévole mis ainsi au service des associations est de 1 425 000 emplois en équivalents temps plein (ETP)⁴.

Les associations sans salarié mobilisent 85 % des participations et 72 % du volume total du bénévolat, contre respectivement 15 % et 28 % pour les associations employeuses. Le sport détient le quart des participations, devant la culture (22,1 %), les loisirs et la vie sociale (20,7 %), l'humanitaire, la santé

et le social (15,6 %) et la défense de droits, de causes et d'intérêts (10,4 %), les autres secteurs venant loin derrière. Ainsi, les trois premiers secteurs, dont les activités ont un caractère récréatif, accueillent ensemble plus des deux tiers des participations totales. S'agissant du volume du bénévolat, c'est le secteur de l'humanitaire, de la santé et du social qui se classe en tête avec une part de 26,9 %, devant le sport (25,6 %), la culture (18,7 %), les loisirs et la vie sociale (15,4 %), puis la défense de droits et de causes (8,5 %). Si le bénévolat des secteurs d'activité à caractère récréatif reste majoritaire, c'est toutefois dans une moindre proportion que pour les participations.

Une progression plus forte du volume du bénévolat dans les associations employeuses

Par rapport aux données de la précédente enquête sur le paysage associatif⁵, qui concernait l'année 2011, le volume du bénévolat a augmenté à un rythme un peu plus rapide (+ 4,9 % de taux annuel moyen) que

BÉNÉVOLAT : L'ESSOR SE POURSUIT

Le nombre de participations bénévoles et le volume de travail qui en résulte continuent à augmenter. Sport, culture et loisirs regroupent ensemble plus des deux tiers des participations totales et 60 % du volume global du bénévolat¹.

les participations (+ 4,5 %) (v. graphique 1 page suivante). Mais les évolutions sont quelque peu différentes selon que l'on considère les associations sans salarié ou les associations employeuses. La croissance des participations a été plus forte dans les premières que dans les secondes, tandis que c'est l'inverse s'agissant du volume du travail bénévole.

C'est dans le secteur culturel, suivi par le sport, que le nombre de participations a le plus fortement augmenté de 2011 à 2017 (respectivement + 6,6 % et + 5,3 % de taux annuel moyen). S'agissant du volume du bénévolat, c'est dans l'humanitaire, la santé et le social que la progression a été la plus forte (+ 6,2 % de taux annuel moyen), mais la culture suit de près (+ 6 %).

UNE APPROCHE PAR ASSOCIATION

L'essor du bénévolat est réel. Mais il ne faut pas oublier que la démographie associative est, elle aussi, très dynamique, entraînant une croissance des besoins en matière d'engagement. La perception que ●●●

1. Tous les résultats présentés dans cet article proviennent des données collectées par l'enquête 2018 « Paysage associatif français ». Il s'agit donc de données en provenance des associations. Un autre article de ce dossier (v. en p. 23) traite du bénévolat à partir de données collectées auprès des individus.
2. V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage asso-*

ciatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

3. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 1^{re} éd., Juris éditions – Dalloz, 2007 ; V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2^e éd., Juris éditions – Dalloz, 2013 ; dossier « Paysage associa-

tif – Arrêt sur image », JA 2013, n° 486, p. 16.

4. Un ETP correspond ici à 1 645 heures annuelles, soit une année de 47 semaines à raison de 35 heures par semaine.

5. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2^e éd., Juris éditions – Dalloz, 2013 ; dossier « Paysage associatif – Arrêt sur image », JA 2013, n° 486, p. 16.

●●● les associations ont individuellement de l'évolution de la ressource bénévole peut donc ne pas coïncider avec le tableau qu'en donnent les indicateurs qui ont été présentés ci-dessus. D'où l'intérêt de rapporter ces indicateurs au nombre d'associations.

Importance des ressources bénévoles chez les associations employeuses

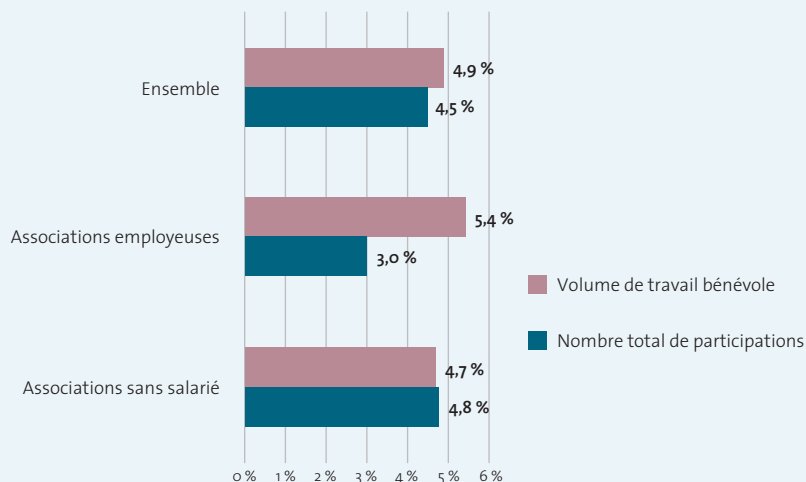
En moyenne, une association employeuse a 30 bénévoles contre 20 pour une association sans salarié. L'écart s'accroît quand on considère le temps de travail bénévole qui est, toujours en moyenne, d'un peu plus de 4100 heures pour la première contre 1260 pour la seconde. Ces écarts ont pour conséquence une contribution moyenne par bénévole qui représente plus du double dans les associations employeuses que dans les associations sans salariés (135 heures contre 64 heures).

Le nombre moyen annuel d'heures de bénévolat par association dans le secteur de l'humanitaire, de la santé et du social est plus élevé que dans les autres domaines puisqu'il y est de 2 980 heures alors qu'il est de 1 560 heures pour l'ensemble des associations. Le temps moyen annuel que consacre un bénévole à son activité dans ce secteur (129 heures) est supérieur de 70 % au temps moyen pour l'ensemble des associations.

Difficultés des associations employeuses à recruter des bénévoles

Par association et en moyenne, le nombre de bénévoles ainsi que le volume horaire de bénévolat ont augmenté de 2011 à 2017

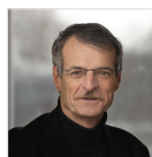
GRAPHIQUE 1.
Évolution annuelle moyenne du travail bénévole de 2011 à 2017



Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

pour les associations employeuses et les associations sans salarié, mais plus nettement chez les premières. Le nombre moyen d'heures par bénévole a en revanche stagné dans les associations sans salarié tandis qu'il a augmenté assez sensiblement dans les associations employeuses (+14,5 % sur la période). Chez ces dernières, cette plus forte sollicitation des bénévoles témoigne probablement d'un fort besoin en bénévolat, qui est confirmé par les réponses données au questionnaire sur les difficultés rencontrées par les associations. Les difficultés à trouver

ou renouveler les bénévoles ayant les qualifications nécessaires sont citées par 75 % des associations employeuses ayant répondu aux questions posées, ce qui place cette difficulté au quatrième rang de toutes celles citées. Dans ces mêmes associations, la difficulté à trouver des dirigeants bénévoles vient au premier rang (citée par 79 % d'entre elles). Ces difficultés ne sont pas absentes dans les associations sans salarié, mais leur occurrence est moins fréquente. Elles sont respectivement citées par 53 % et 57 % d'entre elles. ■



AUTEUR Lionel Prouteau
TITRE Maître de conférences émérite, université de Nantes – Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique

Le besoin d'une enquête importante auprès des individus sur le comportement bénévole se faisait sentir depuis plusieurs années. Celle menée sous l'égide du Centre de recherche sur les associations (CRA) et réalisée par l'institut de sondage CSA permet d'actualiser les données sur le bénévolat réalisé dans des organisations¹.

POURQUOI UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES INDIVIDUS ET QUELLE ENQUÊTE ?

Pour connaître les comportements bénévoles, des enquêtes auprès des individus sont indispensables. L'enquête CRA-CSA est née d'un constat de carences de données récentes issues de telles enquêtes. Les effectifs de l'échantillon devaient être suffisamment nombreux pour affiner l'exploitation des données par secteurs d'activité et par catégories de répondants.

Insuffisance des données sur le bénévolat

La première enquête de grande dimension et riche en informations concernant le bénévolat fut celle que réalisa l'Insee en 2002 sur la vie associative dans le cadre de son enquête permanente sur les conditions de vie des ménages. Elle ne fut malheureusement pas renouvelée et sur certains aspects importants, telle la mesure du temps donné, aucune autre source n'était disponible jusqu'en 2018. Les enquêtes « Associations » comme celles conduites par Viviane Tchernonog du Centre d'économie de la Sorbonne (CES) et par l'Insee en 2014 sont tout à fait nécessaires, mais ne permettent

QUI SONT LES BÉNÉVOLES EN FRANCE ?

Les bénévoles pratiquent leurs activités essentiellement dans des associations. Leurs profils sociodémographiques varient selon les secteurs d'activité, mais certains traits leur sont largement communs.

pas d'appréhender les comportements des bénévoles, pas plus qu'elles n'autorisent l'estimation de leur nombre. De telles enquêtes ne peuvent estimer que le nombre de participations, sachant qu'un bénévole peut être engagé dans plusieurs associations. Elles ne peuvent renseigner sur les caractéristiques des bénévoles. L'enquête CRA-CSA a donc voulu répondre à ce besoin d'informations.

Précisions méthodologiques

L'échantillon de l'enquête CRA-CSA 2017 contient 5 039 individus de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine. Cet échantillon a été constitué par la méthode des quotas sur la base du sexe, de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle, du niveau de diplôme, après stratification par régions de résidence et catégories d'agglomération. L'administration du questionnaire s'est déroulée en face-à-face au mois de juin 2017. Les questions posées permettent notamment d'identifier le type d'organisation dans lequel s'effectue le bénévolat, la nature des participations (régulière ou occasionnelle) et le temps qui leur a été consacré

au cours de l'année précédant l'enquête. Si l'enquête est centrée sur le bénévolat, elle permet également d'avoir une vision très précise des adhésions aux associations.

UN BÉNÉVOLAT ESSENTIELLEMENT ASSOCIATIF

L'activité bénévole peut être pratiquée dans des organisations de types différents : associations, organismes publics (bibliothèques, écoles, etc.) ou structures privées hors statut associatif (mutuelles, coopératives, etc.). Les premières dominent très largement tant en termes de nombre de bénévoles que de volume de temps consacré au bénévolat.

Un taux de participation bénévole de 43 %

Le taux global de participation bénévole estimé à partir de l'enquête CRA-CSA, c'est-à-dire la part de la population qui a pratiqué en 2017 le bénévolat, est de 43 %, ce qui représente, si l'on extrapole ce résultat à la population française de 18 ans et plus, un peu moins de 22 millions ●●●

1. L. Prouteau, « Bénévolat et bénévoles en France – État des lieux et tendances », CRA-CSA, oct. 2018 ; téléchargeable sur le site : <https://fonda.asso.fr/ressources/le-benevolat-en-france-etat-des-lieux-et-tendances>. Enquête réalisée grâce au soutien de l'Injep, de la Fondation Crédit coopératif, de l'Institut CDC pour la recherche, de la Fédération nationale du Crédit mutuel, de la Fondation EDF, de la Fondation

du Crédit mutuel, de Deloitte, de Malakoff Médéric, de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) et du Secours populaire français. À la différence de l'article de ce dossier « Bénévolat : l'essor se poursuit » (v. en p. 21) qui repose sur les données collectées auprès d'associations, le présent article communique des résultats en provenance d'une enquête réalisée auprès d'individus.

Les résultats de ces deux enquêtes ne peuvent donc être comparés. Toutefois, au niveau global, on observe une convergence entre certains de leurs résultats, notamment s'agissant du nombre total de participations bénévoles et du volume global du bénévolat. En revanche, des différences apparaissent s'agissant de la répartition du bénévolat par domaines d'activité.

●●● de personnes. Parmi les bénévoles, 90,8 % pratiquent leurs activités uniquement dans des associations, 5,1 % seulement dans un organisme non associatif et 4,1 % dans les deux types d'organisations. Il faut toutefois souligner qu'être bénévole dans une association ne signifie pas forcément en être adhérent : 23 % des participations bénévoles associatives sont le fait de non-adhérents.

S'agissant du mode de participation, 39,9 % des bénévoles dont ce mode est connu disent ne faire que du bénévolat régulier, 43,9 % que du bénévolat occasionnel, 16,2 % pratiquent les deux formes de participation dans des organisations évidemment différentes. Enfin, un tiers des bénévoles pratiquent le bénévolat dans plus d'une organisation, ce qui conduit à estimer le nombre de participations à un peu plus de 33 millions, dont environ 31 millions dans des associations.

Le volume du bénévolat : entre 1 320 000 et 1 460 000 ETP

L'enquête CRA-CSA a estimé le temps consacré au bénévolat sous forme de fourchette, avec une hypothèse « basse » et une hypothèse « haute ». Le volume total annuel de ce type de don de temps représente entre 1 320 000 et 1 460 000 emplois, exprimés en équivalents temps plein (ETP), dont entre 1 275 000 et 1 410 000 réalisés dans des associations.

Ce volume est toutefois très concentré sur une minorité de bénévoles puisqu'un peu plus d'un tiers d'entre eux (soit environ 15 % de la population) contribuent à hauteur de plus de 80 % de ce volume. Un tel constat

traduit l'existence d'un nombre non négligeable de bénévoles qui consacrent un temps très limité à leur activité. Un quart donne à ce titre au maximum 10 heures par an et un tiers moins de 18 heures. Le taux global de participation est donc un indicateur dont la signification doit être relativisée s'il n'est pas accompagné de précisions sur le temps consacré au bénévolat.

Quelles évolutions ?

Saisir les évolutions du bénévolat suppose de comparer différentes enquêtes conduites à des dates distinctes. La seule enquête pouvant être utilisée ici est l'enquête « Vie associative » de l'Insee en 2002. Mais si celle-ci et l'enquête CRA-CSA partagent certaines convergences méthodologiques, elles présentent aussi des différences. Il faut donc être prudent dans les conclusions tirées de cette comparaison. Cette dernière fait toutefois apparaître une augmentation du taux de participation au bénévolat (de 28 % à 43 %) et du volume de la contribution ainsi engendrée, qui est approximativement 2,5 fois plus élevé en 2017.

DES PROFILS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES VARIÉS ET QUELQUES TENDANCES COMMUNES

Dresser un « portrait-robot » du bénévole serait une entreprise hasardeuse car elle ferait fi de la diversité du monde bénévole. Cette diversité se décline notamment par secteurs d'activité des organisations d'accueil et par modes de participation (régulier ou occasionnel). Il n'en demeure pas moins

qu'au-delà de cette diversité, les bénévoles partagent quelques traits communs.

Différences selon les secteurs d'activité

Considérés au niveau global, tous secteurs confondus, les hommes apparaissent être plus enclins à pratiquer le bénévolat que les femmes. Mais ce constat traduit la forte prédominance du bénévolat masculin dans le sport. Une situation de même nature, mais avec des écarts entre sexes moins importants, se retrouve dans le secteur des loisirs. En revanche, dans le secteur social et caritatif ainsi que dans le secteur de l'éducation, ce sont les femmes qui sont les plus enclines à être bénévoles et aucune différence significative n'apparaît dans des secteurs comme la culture ou la défense de droits, de causes et d'intérêts.

S'agissant de l'âge, il y a une nette distinction entre le bénévolat sportif, plus jeune, et celui de l'action sociale et caritative ou de la défense de droits et de causes, dont la pratique culmine chez les 55-75 ans. De même, si le fait d'avoir au foyer un enfant en bas âge – moins de 3 ans – pénalise la participation au bénévolat sportif et culturel, la présence d'enfants d'âge scolaire est positivement corrélée à la participation au bénévolat de la défense de causes, de droits et d'intérêts.

Être actif en emploi est associé à de moindres taux de participation au bénévolat dans l'action sociale et caritative, la santé et l'éducation, tandis que cette situation est sans effet dans les autres secteurs.

Une corrélation positive est observée entre la résidence dans les grandes agglomérations et la pratique du bénévolat dans la défense



© H5funny5ky

de causes, de droits et d'intérêts, dans l'action sociale et caritative, dans la santé et dans l'éducation, tandis que la participation bénévole dans les loisirs est au contraire plus forte dans le monde rural.

Des bénévoles réguliers plus âgés que les bénévoles occasionnels

L'âge moyen d'un bénévole régulier est de 51 ans contre 47 ans pour un bénévole occasionnel. La pratique du bénévolat régulier est négativement associée à la présence d'un enfant en bas âge au foyer tandis que la participation occasionnelle est positivement reliée à la présence d'au moins deux enfants d'âge scolaire. Le premier type de bénévolat est plus fréquent chez les professions intermédiaires, les cadres et les agriculteurs qu'il ne l'est chez les ouvriers alors que, par rapport à ces derniers, seuls les agriculteurs se distinguent par une propension plus forte à pratiquer le second type. Le fait d'habiter dans une grande agglomération est corrélé à une participation plus élevée au bénévolat régulier tandis que la taille de la commune n'entretient aucune relation avec la pratique du bénévolat occasionnel.

Niveau de diplôme, tradition familiale d'engagement et usage des réseaux sociaux

Malgré la diversité des profils sociodémographiques des bénévoles, il existe des

caractéristiques dont la relation avec la pratique du bénévolat est assez homogène, à de rares exceptions près. La première est le niveau de diplôme, avec des taux de participation d'autant plus importants que ce niveau est élevé. Ainsi, 55 % des répondants ayant un diplôme de l'enseignement supérieur déclarent faire du bénévolat contre 46 % des titulaires du seul bac et 36 % des sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études, d'un brevet des collèges, d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP). La seule exception notable est le bénévolat dans les loisirs, pour lequel la participation bénévole diminue avec l'élévation du niveau de diplôme.

La deuxième caractéristique est l'existence d'une antériorité de l'engagement bénévole chez les parents des répondants. Les répondants dont le père ou/et la mère ont été bénévoles dans le passé ont un taux de participation nettement supérieur (59 %) à celui des répondants qui n'ont pas connu cette situation (37 %).

Enfin, l'usage d'Internet et des réseaux sociaux est nettement positivement corrélé à la pratique du bénévolat, hormis pour le bénévolat sportif et de loisirs. Il n'y a guère de surprise dans ce constat si l'on se remémore que l'étendue du réseau social d'un individu est un bon prédicteur de sa participation

sociale et/ou civique. Que cette dimension réticulaire emprunte les voies des technologies numériques ou qu'elle épouse des formes plus traditionnelles de sociabilité, « l'effet réseau » est avéré².

Seniors et inactifs donnent plus de temps

Comme souligné précédemment, l'analyse du comportement bénévole ne peut se contenter de la connaissance des taux de participation. Il faut prendre en compte le temps qui est consacré à cette activité. L'enquête CRA-CSA montre qu'il y a une forte variation des temps moyens annuels consacrés par les bénévoles à leurs activités non rémunérées en fonction de certaines de leurs caractéristiques. De ce point de vue, l'âge et la situation par rapport à l'emploi sont des caractéristiques particulièrement discriminantes. Ainsi, la contribution annuelle moyenne exprimée en heures d'un bénévole senior (55 ans et plus) est-elle de 130 à 141 heures tandis que celle d'un moins de 55 ans est de 81 à 91 heures. Il en découle que, bien que constituant 38,4 % de la population de 18 ans et plus et 39 % des bénévoles, les seniors contribuent à hauteur de la moitié du volume total du bénévolat. Les seuls retraités, quant à eux, comptent pour 27,7 % de la population de référence, mais apportent 37,6 % du volume du bénévolat. ■

2. Il faut toutefois noter que la relation qu'entretiennent réseau interindividuel et bénévolat est réciproque : le premier favorise le second et, en retour, le second peut encourager l'extension du premier.



AUTEUR

Lionel Prouteau

TITRE

Maître de conférences émérite, université de Nantes – Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique

PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES : TRÈS PEU DE CHANGEMENTS

L'enquête « Paysage associatif » a eu pour objectif de caractériser les profils des dirigeants d'associations, et en particulier ceux de leurs présidents. Qui sont les dirigeants d'associations selon l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle ou le statut d'activité professionnelle ? Leur profil est-il représentatif de celui de la population française ? Comment évolue-t-il au fil des années ?

Le dirigeant associatif type n'est pas représentatif de la société française : plutôt âgé, de sexe masculin, de catégorie socioprofessionnelle moyenne ou supérieure, malgré une lente montée des femmes.

TOUJOURS PEU DE FEMMES À LA PRÉSIDENTIE DES ASSOCIATIONS

D'enquête en enquête, on assiste à une progression constante des femmes dans les instances dirigeantes des associations¹. Ainsi, le pourcentage de présidentes s'accroît, passant de 31 % en 2005 à 36,4 % en 2017, tandis que la parité devient parfaite pour les trésoriers et que les secrétaires restent majoritairement des femmes. S'agissant de l'ensemble des trois premiers

dirigeants, la parité est obtenue, mais il ne s'agit pas pour autant d'égalité puisque les fonctions de président, qui sont prépondérantes dans l'association, sont toujours majoritairement occupées par des hommes (v. tableau 1).



DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DIFFÉRENTS POUR LES HOMMES ET POUR LES FEMMES

Comme en 2005 et 2011, les hommes président plus souvent les associations du secteur du sport, de la chasse et de la pêche, ainsi que celles de la défense des droits et des causes – du fait, en partie, du poids des associations patriotiques –, tandis que les femmes sont toujours très nombreuses dans l'action humanitaire, l'action sociale et la

Tableau 1.

PART DES FEMMES PARMI LES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS EN 2005, 2011 ET 2017

	Présidentes	Trésorières	Secrétaires	Ensemble
Enquête 2005	31 %	42 %	57 %	39 %
Enquête 2011	34 %	47 %	60 %	46 %
Enquête 2017	36,4 %	49,7 %	63,1 %	49,7 %

→ Lire : en 2017, 36,4 % des présidents sont des femmes.

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

1. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 1^{re} éd., Juris éditions – Dalloz, 2007 ; V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2^e éd., Juris éditions – Dalloz,

2013 ; dossier « Paysage associatif – Arrêt sur image », JA 2013, n° 486, p. 16 ; V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.



santé, puis les loisirs et dans une moindre mesure la culture. Leur part devient même majoritaire dans les deux premiers secteurs – respectivement 52 % et 53 % de présidentes – et monte à 48 % dans le secteur de la santé, donc augmente encore par rapport à la dernière enquête, où le maximum était de 46 %, tandis qu'elle diminue dans les loisirs et le sport et reste stable dans la culture. Quoique minoritaire, elle augmente aussi dans la défense des droits et des causes et des intérêts économiques, secteurs relativement masculins, qui se féminisent donc. On observe aussi toujours une meilleure représentation des femmes à la présidence des associations employeuses, comme dans les deux enquêtes précédentes, du fait de leur forte présence dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Cependant, si les femmes président plus souvent des associations employeuses, les plus grandes associations – plus de 50 salariés – restent très majoritairement dirigées par des hommes, tandis que les femmes sont plus souvent à la

tête des associations comptant peu de salariés – de 5 à 9 salariés.

Il y a aujourd'hui autant de trésorières que de trésoriers et on observe une augmentation continue de la part des trésorières depuis 2005. Mais, comme pour les présidents, le taux de femmes trésorières diminue avec la taille de l'association employeuse : il n'est plus que de 30 % au-delà de 50 salariés. Cela confirme que ces deux fonctions sont relativement proches et investies d'un certain pouvoir, contrairement à celle de secrétaire. Les secrétaires femmes sont en effet plus présentes dans ces associations employeuses et leur part continue de s'accroître.

UNE MIXITÉ DES BUREAUX RELATIVE

S'agissant de la composition du bureau (président, trésorier et secrétaire) selon le sexe, on constate que, si l'essentiel des bureaux est mixte, ceux entièrement masculins se rencontrent plus souvent dans les

associations sans salarié, tandis qu'on trouve autant de bureaux entièrement féminins dans les deux types associatifs (autour de 19 %). La part des bureaux purement féminins croît légèrement depuis la première enquête, alors que celle des bureaux purement masculins est en diminution, traduisant la montée des femmes dans la gouvernance des associations. La part des bureaux mixtes présidés par une femme est également en légère croissance entre les deux dernières enquêtes.

Les bureaux non mixtes féminins sont plus fréquents dans les secteurs féminisés de l'action sociale, de la santé et de l'action caritative et humanitaire, tandis que le type purement masculin est plus fréquent dans les secteurs masculins des sports et de la défense des droits et des causes. On peut faire l'hypothèse que l'accès des femmes à la présidence reste plus facile dans un contexte non mixte puisque c'est le seul type en croissance constante depuis 2005 et que la part des bureaux non mixtes ●●●

●●● présidés par une femme reste supérieure à celle des bureaux mixtes présidés par une femme.

UN POIDS DES SENIORS DE PLUS EN PLUS IMPORTANT

L'âge moyen des présidents est de 58 ans, mais il varie de 53 ans dans la gestion des services économiques à 63 ans dans l'action caritative et humanitaire ; il a augmenté car il était de 51 ans en 2011. Plus précisément,

sont un peu plus jeunes dans les associations employeuses, qui comptent surtout moins de présidents seniors. Cependant, depuis la dernière enquête, l'âge des présidents augmente aussi dans les associations employeuses : 36,3 % ont plus de 65 ans, contre 29 % et 21 % dans les deux dernières enquêtes (2011 et 2005).

On constate également que l'âge du président augmente avec le nombre de salariés, ce qui confirme que l'expérience et la qualification semblent toujours aussi

ont moins de 46 ans. Cependant, comme pour les présidents, l'âge des trésoriers tend à augmenter en fonction du nombre de salariés de l'association : on trouve en effet 48 % de plus de 65 ans dans les plus grandes associations (plus de 50 salariés).

UN PRÉSIDENT SUR DEUX EST RETRAITÉ

Près de la moitié des présidents sont retraités, comme en 2011 : un résultat logique vu l'âge élevé des présidents. Les actifs sont plus présents dans les associations employeuses (50 %), tandis que les retraités le sont davantage dans les associations sans salarié (49 %). C'est également le cas des inactifs (5,5 % dans les associations sans salarié). On trouve aussi dans ces associations sans salarié plus de chômeurs, quoique cette catégorie soit très peu représentée. Cette forte présence des retraités confirme que la direction des associations demande une grande disponibilité, dont ces catégories disposent plus que d'autres. On ne note pas d'évolution entre 2011 et 2017 concernant cette variable.

DES DIRIGEANTS PLUTÔT CADRES, ENSEIGNANTS OU DE PROFESSIONS LIBÉRALES

Les catégories moyennes et supérieures – actives et retraitées – sont toujours largement surreprésentées dans les fonctions de président : les cadres moyens et supérieurs représentent 40 % des présidents, les enseignants 13 %, les professions libérales 7 % et les chefs d'entreprise 7,5 %, soit au total plus des deux tiers des présidents (contre

“ L'âge du président augmente avec le nombre de salariés, ce qui confirme que l'expérience et la qualification semblent toujours aussi prégnantes à la tête des grandes associations employeuses ”

on observe une stabilité de la présence des jeunes présidents entre les deux enquêtes, qui restent toujours peu nombreux (7 % de moins de 36 ans, 20 % de moins de 46 ans), mais un vieillissement des présidents et donc une augmentation des plus de 65 ans : 41 % des présidents ont désormais plus de 65 ans, contre 34 % auparavant. Les présidentes sont un peu plus jeunes que les présidents, comme dans les enquêtes précédentes. On n'observe donc pas de rajeunissement des présidents entre les deux enquêtes, ce qui peut être lié au passage à la retraite des nombreux baby-boomers durant les dernières années ou au vieillissement des présidents déjà en place. Les présidents

prégnantes à la tête des grandes associations employeuses. On peut aussi faire l'hypothèse que la taille de l'association modifie le rôle du président, qui serait plus un gestionnaire et serait moins relié au projet associatif, entraînant un intérêt moindre des jeunes présidents pour la fonction – couplé à une moindre disponibilité également pour ce genre de tâches.

S'agissant des autres dirigeants, les trésoriers apparaissent un peu plus jeunes que les présidents : 24 % ont moins de 46 ans tandis que c'est le cas de 28 % des secrétaires (contre 20 % des présidents). Ils sont aussi un peu plus jeunes dans les associations employeuses, surtout les secrétaires, où 31 %

environ 40 % dans la population totale). Hormis les employés, qui représentent 25 % des présidents – grâce aux présidentes surtout – comme dans la population totale, les ouvriers restent sous-représentés (5 % contre 20,3 % dans la population totale) ainsi que les agriculteurs (1,7 %), dont la part décroît entre les deux enquêtes. Les fonctions de président ne semblent toujours pas s'ouvrir aux catégories populaires, surtout aux ouvriers, et aucune augmentation du pourcentage des employés n'est observée entre 2011 et 2017, à la différence de l'évolution observée de 2005 à 2011. En revanche, la part des cadres supérieurs continue à croître – passant de 14 % à 17 % –, ce qui est sans doute à relier à leur augmentation dans la population globale, mais ne témoigne pas d'une démocratisation de la gouvernance associative.

DES PRÉSIDENTS TRÈS DIPLÔMÉS

Du fait de leur catégorie socioprofessionnelle relativement élevée, 60,6 % des présidents possèdent un diplôme égal à bac +2 ou plus (62 % des présidentes et 60 % des présidents) et près d'un tiers un diplôme égal ou supérieur à bac +4. Ces diplômés sont plus souvent à la tête d'associations employeuses, tandis que les moins diplômés le sont dans les associations sans salarié, ce qui reflète probablement le besoin d'aptitudes plus élevées à l'encadrement et/ou l'animation dans les associations employant du personnel, donc la présence de catégories comme les cadres supérieurs, habitués à diriger. Le nombre de présidents ayant un niveau bac +4 atteint ainsi 43,5 % dans

Tableau 2.

GENRE DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION

Année de création de l'association	Président	Présidente	Total
Avant 1950	81,1 %	18,9 %	100 %
1950 à 1979	69,6 %	30,4 %	100 %
1980 à 1989	65,9 %	34,1 %	100 %
1990 à 1999	65,0 %	35,0 %	100 %
2000 à 2009	61,1 %	38,9 %	100 %
2010 et plus	56,5 %	43,5 %	100 %
Ensemble	63,6 %	36,4 %	100 %

→ Lire : dans les associations créées avant 1950, 81,1 % des présidents sont des hommes.

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

les associations employeuses, contre 30 % dans les associations sans salarié, et dépasse les 50 % dans les associations de plus de 10 salariés. Ces qualifications apparaissent moins importantes pour les trésoriers et les secrétaires, même dans les associations employeuses. Cependant, un tiers des trésoriers et des secrétaires possèdent un niveau bac +4 ou plus dans ce type d'associations.

UN LENT RENOUVELLEMENT DES STRUCTURES DIRIGEANTES

En l'espace de six ans, la seule évolution notable concerne la place des femmes à la tête des associations, que l'on pouvait prévoir si l'on prenait en compte leur participation croissante dans les associations les plus jeunes (v. tableau 2), même si cette évolution reste lente et passe souvent par la constitution de bureaux non mixtes,

confortant la spécialisation des femmes dans les secteurs déjà les plus féminins. Mais l'on observe également une certaine féminisation des fonctions de trésorier et de secrétaire dans les associations dirigées par des hommes. Le vieillissement relatif des présidents est assez inquiétant, mais il faut le relier à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom, qui se retrouvent disponibles pour assumer des tâches exigeantes et chronophages. La part toujours faible des demandeurs d'emploi manifeste sans doute la difficulté à s'engager sur le long terme pour des personnes en situation de précarité économique, sociale et psychologique. Le poids total des catégories moyennes et supérieures ne s'affaiblit pas entre les deux enquêtes, au contraire, même si l'on note une augmentation de la part des employés dans les associations récemment créées du fait de la montée des femmes. ■



AUTEUR Muriel Tabarié
TITRE Sociologue,
 Centre de recherche sur les associations



RESSOURCES BUDGÉTAIRES : COMMENT VIVENT LES ASSOCIATIONS ?

Un des objectifs majeurs des enquêtes « Paysage associatif » est de repérer la nature et la structure des ressources budgétaires des associations. Quelle est l'importance de ces ressources ? Quel est le poids des dons, des subventions publiques, de la participation des usagers dans les budgets associatifs ? Quelle en est l'origine ? Comment évoluent les ressources d'un type d'association à l'autre ?

La mesure du budget cumulé du secteur associatif s'est appuyée sur une notion de ressources courantes, hors ressources exceptionnelles et subventions d'investissement. Elle ne tient notamment pas compte du travail bénévole ni des ressources humaines ou matérielles mises à disposition des associations par des partenaires, le plus souvent publics. Une première approche des ressources budgétaires propose une mesure des quatre principaux types de ressources : les cotisations, les dons, les recettes d'activité et les subventions publiques. Une deuxième approche présente les ressources selon leur

origine, notamment publique. La troisième approche indique le poids respectif des subventions et des commandes publiques dans les budgets associatifs.

LES RECETTES D'ACTIVITÉ LARGEMENT MAJORITAIRES DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS

Contrairement à de nombreuses idées reçues, les associations vivent principalement des ressources tirées de leur activité, c'est-à-dire, pour l'essentiel, de la vente de services. Les recettes d'activité représentent, tout compris – ressources d'origine privée

ou publique –, 65,9 % du budget cumulé du secteur. Les subventions publiques, qui représentaient 34 % du budget cumulé en 2005, n'en représentent plus que 20 % aujourd'hui. Les cotisations des membres – le plus souvent, des personnes physiques –, qui constituent la ressource unique de nombreuses associations, représentent 9,3 % du total des ressources. Le poids des ressources tirées de la générosité est limité : les dons et le mécénat, perçus directement ou par le biais de fondations, alimentent 4,6 % du budget total du secteur associatif (v. tableau 1).

Les associations sans salarié et employeuses, tous secteurs d'activité confondus,

présentent des profils de ressources très différents qui résultent de la spécificité de leur projet associatif, des populations cibles et de leur articulation avec les politiques publiques. Les cotisations des adhérents constituent une ressource majeure pour les associations sans salarié puisqu'elles alimentent leur budget à hauteur de 25,5 %, alors qu'elles ne représentent que 7,2 % de celui des associations employeuses. Les recettes d'activité sont majoritaires dans les deux types d'associations, mais leur poids est nettement plus important dans le budget des associations employeuses (68 % des ressources totales). Les associations sans salarié perçoivent des subventions publiques qui alimentent leur budget de façon limitée (15,2 % du total), alors que cette part est de 20,9 % dans celui des associations employeuses (v. tableau 1).

La nature des ressources évolue considérablement selon les secteurs d'activité (v. tableau 2). Les cotisations sont ainsi une ressource essentielle pour le secteur sportif, pour lequel elles représentent 35 % des ressources, mais aussi dans les associations de défense des droits et des causes et dans le secteur des loisirs, pour lesquels elles constituent respectivement 20 % et 18 % des ressources. Les recettes d'activités sont variables mais importantes dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans l'action sociale et la santé (81 % du budget total), dans le secteur de l'éducation et de la formation (64 %) et dans le secteur des loisirs (59 %). Les subventions publiques occupent une part importante du budget des associations culturelles (37 %) (v. tableau 2).



Tableau 1.

STRUCTURE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ASSOCIATION

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Budget en milliards d'euros
Cotisations	25,5 %	7,2 %	9,3 %	10,554
Dons et mécénat	7,2 %	4,2 %	4,6 %	5,195
Recettes d'activité	52,1 %	67,7 %	65,9 %	74,643
Subventions publiques	15,2 %	20,9 %	20,2 %	22,891
Total	100 %	100 %	100 %	113,283
Budget en milliards d'euros	13,343	99,940	113,283	

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

Tableau 2.

NATURE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Humanitaire, social, santé	Défense des droits et des causes	Éducation, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Gestion des services économiques, développement local	Ensemble
Cotisations	1 %	20 %	4 %	35 %	13 %	18 %	20 %	9 %
Dons et mécénat	4 %	7 %	5 %	8 %	4 %	1 %	1 %	5 %
Recettes d'activité	81 %	40 %	64 %	40 %	46 %	59 %	52 %	66 %
Subventions publiques	14 %	33 %	28 %	18 %	37 %	22 %	28 %	20 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part dans le budget total	51 %	6 %	13 %	12 %	10 %	6 %	4 %	100 %

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

●●● ORIGINE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES RESSOURCES

Participation des usagers au service rendu : 41,6 % des ressources

Les ressources liées aux cotisations et aux dons demeurent inchangées dans la présentation des ressources budgétaires des associations selon leur origine publique ou privée. La catégorie des recettes d'activité distingue les recettes d'origine privée, c'est-à-dire, pour l'essentiel, la participation des usagers au service rendu, et les commandes publiques, qui sont intégrées avec les subventions publiques dans le total des financements publics apportés aux associations par types de collectivités (v. tableau 3). Cette présentation appelle un constat majeur : la participation des usagers au service rendu représente une part considérable des ressources budgétaires des associations, de l'ordre de 41,6 % des ressources totales. Elle apparaît encore plus importante dans les associations sans salarié puisqu'elle représente 47,1 % de leur budget (v. tableau 3).

Les départements, premier financeur public des associations

L'analyse des ressources selon leur origine met en relief l'importance du poids des départements dans le financement public du secteur associatif : alors que les communes et l'État étaient, il y a encore quelques années, les premiers financeurs publics du secteur, ce sont les départements qui apportent aujourd'hui la contribution la plus importante – de l'ordre de 12,2 % – aux

Tableau 3.

ORIGINE DES FINANCEMENTS SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ASSOCIATION

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Ressources privées	79,8 %	52,3 %	55,5 %
• Adhérents	25,5 %	7,2 %	9,3 %
• Donateurs, mécènes, fondations	7,2 %	4,2 %	4,6 %
• Usagers	47,1 %	40,9 %	41,6 %
Ressources publiques	20,2 %	47,8 %	44,5 %
• Communes	14,9 %	10,9 %	11,3 %
• Départements	1,7 %	13,6 %	12,2 %
• Régions	1,0 %	4,3 %	3,9 %
• État	1,3 %	10,6 %	9,6 %
• Union européenne (UE)	non significatif	1,2 %	1,0 %
• Organismes sociaux	0,3 %	4,3 %	3,8 %
• Autres financeurs publics	1,0 %	2,9 %	2,7 %
Total des ressources privées et publiques	100 %	100 %	100 %

Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

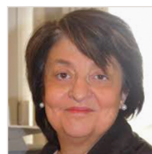
budgets associatifs : ils soutiennent principalement les grandes associations du secteur humanitaire, social et de santé qui, pour une grande part, mettent en place les politiques sociales dans les territoires et vers lesquelles sont orientés 4/5^e des financements des départements. Les communes participent à hauteur de 11,3 % aux budgets associatifs : collectivités généralistes, elles orientent leurs financements vers tous les types d'associations et tous les secteurs d'activité et sont souvent le partenaire public unique des petites associations. L'État, qui est également une collectivité généraliste, soutient plutôt les grandes associations de différents secteurs d'activité. Les régions sont un partenaire public moins important en termes de budget en raison de leurs compétences très

spécialisées dans l'éducation et la formation (v. tableau 3).

Les ressources privées : 55,5 % des ressources totales

Le ralentissement de la croissance des financements publics observé durant plusieurs décennies et leur baisse intervenue dans les dernières années¹ ont pour conséquence une augmentation continue de la part des ressources privées dans le financement total : constituées par la majeure partie des cotisations, par les dons et le mécénat et, surtout, par la participation des usagers, elles représentent ainsi aujourd'hui 55,5 % des ressources du secteur associatif (v. tableau 3). Désormais, les ressources publiques sont donc nettement minoritaires dans les budgets associatifs. ■

1. V. en p. 35 de ce dossier.



AUTEUR Viviane Tchernonog
TITRE Chercheuse associée,
 Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS,
 université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Le croisement des conditions d'emploi et des ressources financières des associations a longtemps été impossible faute de données adéquates. C'est désormais envisageable et l'exercice montre qu'il y a une forte sensibilité de la qualité de l'emploi à la taille des budgets associatifs, laquelle est variable selon les secteurs d'activité¹.

DONNÉES UTILISÉES ET INDICATEURS DES CONDITIONS D'EMPLOI

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS), aujourd'hui remplacées par les déclarations sociales nominatives (DSN), sont une source traditionnelle d'étude de l'emploi mais ne donnent aucune information sur les ressources financières des associations. En revanche, ces informations budgétaires sont présentes dans l'enquête qu'a réalisée l'Insee sur les associations en 2014².

Appariement des DADS et de l'enquête Insee « Associations » 2014

L'enquête Insee de 2014 porte sur l'ensemble des associations, avec ou sans emploi salarié. Seule la partie de l'échantillon traitant des associations employeuses a été ici considérée. Pour le besoin de la présente étude³, ces associations ont été appariées aux mêmes associations figurant dans les DADS via leur identifiant SIREN⁴. Cela permet de croiser les informations sur les conditions d'emploi obtenues à partir des DADS avec celles sur les ressources budgétaires des associations fournies par l'enquête Insee. Bien

CONDITIONS D'EMPLOI SALARIÉ ET MONTANT DES RESSOURCES ASSOCIATIVES

Les conditions d'emploi sont moins favorables dans les associations disposant de faibles budgets. Parmi celles-ci, nombreuses sont les associations sportives et culturelles.

entendu, les DADS retenues sont celles qui correspondent à l'année de référence de l'enquête Insee, à savoir 2013. Dans cet exercice, il a été tenu compte des coefficients de redressement calculés par l'Insee pour assurer la représentativité de l'échantillon de son enquête « Associations ».

Indicateurs des conditions d'emploi

Ont été retenus ici la part des emplois à temps complet, la part des emplois en contrat à durée indéterminée (CDI), le salaire horaire et le salaire annuel, qui est fonction du temps annuel de travail dans l'emploi considéré. En sus de ces indicateurs traditionnels, a également été considérée la part des emplois occasionnels dans le total des emplois rémunérés. Ce dernier indicateur est plus inédit car les emplois occasionnels ne sont pris en compte ni dans les statistiques habituelles publiées sur l'emploi par l'Insee, ni donc dans celles qui concernent l'économie sociale et, à ce titre, les associations.

Ce qui est appelé ici « emplois occasionnels » correspond à ce que l'Insee nomme dans les DADS « postes annexes », qui sont des postes de travail dont les rémunérations annuelles et le temps de travail sont faibles⁵. Ces postes sont distingués des postes dits « non annexes », qui sont seuls considérés comme de « vrais emplois ». Hormis l'indicateur de la part des emplois occasionnels, les autres indicateurs sont calculés pour les seuls « vrais emplois ».

SENSIBILITÉ TRÈS NETTE DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI AU MONTANT DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les trois quarts du volume de l'emploi associatif sont concentrés dans les associations à plus gros budgets (supérieurs à 1 million d'euros), qui représentent moins de 10 % de l'ensemble des associations employeuses. Plus les ressources budgétaires sont modestes et plus les conditions d'emploi apparaissent médiocres. Cette corrél- ●●●

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) au titre du programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

2. L. Reynaert, A. D'Isanto, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee première* n° 1587,

mars 2016, JA 2016, n° 538, p. 6 ; JA 2016, n° 539, p. 16.

3. V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

4. Le numéro SIREN est attribué par l'Insee à toutes les entreprises. Les associations employeuses en possèdent donc un. Les associations sans salarié doivent égale-

ment demander à être immatriculées dans certaines circonstances – notamment lorsqu'elles sollicitent des subventions auprès des collectivités publiques.

5. L. Prouteau, « Les emplois occasionnels dans les associations d'économie sociale », *Recma* n° 338, 2015, p. 23-39.

●●● lation traduit également une relation entre conditions d'emploi et secteurs d'activité.

Des conditions d'emploi beaucoup plus fragiles dans les associations à faibles budgets

Dans les associations aux budgets les plus modestes (moins de 40 000 euros), les trois quarts des emplois sont des emplois occasionnels. Cette proportion tombe à moins d'un quart dans les associations disposant des budgets les plus importants. Si l'on considère maintenant les « vrais emplois », on observe que la part des emplois à temps complet passe de 17 % dans les associations ayant les plus petits budgets à 60 % dans celles ayant les ressources les plus élevées (v. tableau). La part des emplois en CDI passe quant à elle de 50 % à 68 %.

Les salaires horaires sont eux aussi en relation croissante avec le montant des ressources budgétaires des associations. En moyenne, dans les associations les mieux pourvues, ils sont supérieurs de 19 % à ceux des associations aux plus petits budgets. Parallèlement, le temps de travail annuel est

Tableau 1.

INDICATEURS DES CONDITIONS D'EMPLOI SELON LA TAILLE DES BUDGETS ASSOCIATIFS

Budget	Part des temps complets	Part des CDI	Salaire horaire moyen en euros	Salaire annuel moyen en euros
Inférieur ou égal à 40 000 euros	16,9 %	50,3 %	13,11	7 810
De 40 001 à 100 000 euros	32,9 %	58,1 %	13,69	12 037
De 100 001 à 250 000 euros	40,0 %	59,6 %	14,26	13 802
De 250 001 à 1 million d'euros	41,5 %	59,5 %	14,08	14 724
Supérieur à 1 million d'euros	60,3 %	68,1 %	15,62	19 442
Ensemble	54,5 %	65,6 %	15,26	17 922

Sources : enquête Insee « Associations » 2014 et Insee DADS 2013.

deux fois plus élevé dans les premières que dans les secondes. Il en résulte de très gros écarts des salaires annuels, qui sont 2,5 fois plus élevés en moyenne dans les associations disposant des ressources les plus importantes comparativement à celles qui ont les plus faibles (v. tableau).

Une représentation très inégale des secteurs d'activité selon les tranches de budget

La répartition des associations et de l'emploi selon les montants des ressources budgétaires dont elles disposent est très variable selon les secteurs. Ainsi, plus de la moitié des associations employeuses sportives et culturelles, mais aussi de loisirs, ont un budget qui se situe dans la tranche la plus faible (40 000 euros maximum), contre 13 % et

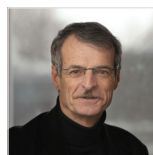
26 % respectivement dans le secteur social et de la santé.

La part du volume de l'emploi – mesurée en heures de travail salarié – mobilisée par les associations à plus gros budgets (plus de 1 million d'euros) est de 84 % dans le secteur social et de 90 % dans la santé, mais elle n'est que de 31 % dans le sport et de 33 % dans la culture. En conséquence, l'hétérogénéité des conditions d'emploi selon les ressources budgétaires est, pour une part non négligeable, la traduction des différences de ces conditions d'emploi selon les secteurs d'activité. C'est bien dans les associations sportives, culturelles et de loisirs, dont la part cumulée de l'emploi dans l'emploi total associatif est modeste – 10 % tout au plus –, que les conditions d'emploi apparaissent être les plus problématiques. ■

LES SALAIRES ANNUELS SONT

2,5 fois

plus élevés en moyenne dans les associations disposant des ressources les plus importantes comparativement à celles qui ont les plus faibles.



AUTEUR Lionel Prouteau
TITRE Maître de conférences émérite, université de Nantes – Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique

Le secteur associatif a connu, au cours des dernières années, un important dynamisme en matière de créations d'associations et de bénévolat. Il connaît dans le même temps des mouvements de concentration touchant les associations employeuses, le secteur de l'action sociale et les grandes associations. Le poids économique du secteur stagne désormais. Les financements publics ont pour la première fois baissé en volume. Dans ce contexte, les budgets ont pu se maintenir en grande partie grâce à la croissance de la participation des usagers au service rendu, qui augmente rapidement.

ESSOR DES PETITES ASSOCIATIONS DE BÉNÉVOLES ET DU BÉNÉVOLAT

Le nombre d'associations a continué de croître dans la dernière période à un rythme soutenu de 2,4 % par an : il est passé d'environ 1 300 000 associations en 2011¹ à 1 500 000 en 2017². Le solde net des créations d'associations s'établit ainsi à une moyenne de 33 600 associations de plus chaque année. Cette évolution, qui résulte en grande partie du rythme toujours soutenu des créations d'associations – 417 000 associations dans la période –, est due principalement à la croissance du nombre de petites associations de bénévoles, de l'ordre de 2,8 % par an. Le nombre d'associations employeuses, estimé à 159 000 en 2017, a désormais tendance à décroître (v. graphique 1 page suivante). Le travail bénévole a continué de croître à un rythme annuel moyen très soutenu : +4,6 % en moyenne annuelle pour le

ÉVOLUTIONS ET TRANSFORMATIONS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Sous l'effet des mutations économiques, sociales et sociétales, de la crise économique et des contraintes pesant sur les budgets publics, le secteur associatif s'est considérablement transformé. Quelles sont les principales tendances d'évolution observées durant les dernières années, et en particulier sur la période 2011-2017, en matière de poids économique, de ressources publiques et privées, de travail bénévole ?

nombre de participations bénévoles et +4,9 % par an pour le volume, mesuré en nombre d'heures de travail bénévole.

BAISSE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET STAGNATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS

Le budget cumulé des associations a augmenté à un rythme annuel de 1,6 %, proche du taux de dépréciation monétaire dans la période : les budgets associatifs sont désormais en stagnation. Cette évolution est due à la baisse des financements publics, résultant d'une double évolution des modalités du financement public : les subventions publiques ont continué de diminuer entre 2011 et 2017, même si le rythme de cette baisse, de l'ordre de 1,7 % en moyenne par an, est moins rapide que précédemment, et les commandes publiques, qui s'étaient

auparavant développées à un rythme très rapide, se stabilisent désormais avec une augmentation moyenne de 1,3 % par an, sensiblement équivalente à l'inflation. La baisse des ressources publiques a été compensée par l'augmentation particulièrement rapide de la participation des usagers au service rendu, de l'ordre de 4,2 % par an, sans laquelle le poids du secteur mesuré en termes de budget aurait accusé une baisse (v. graphique 1 page suivante).

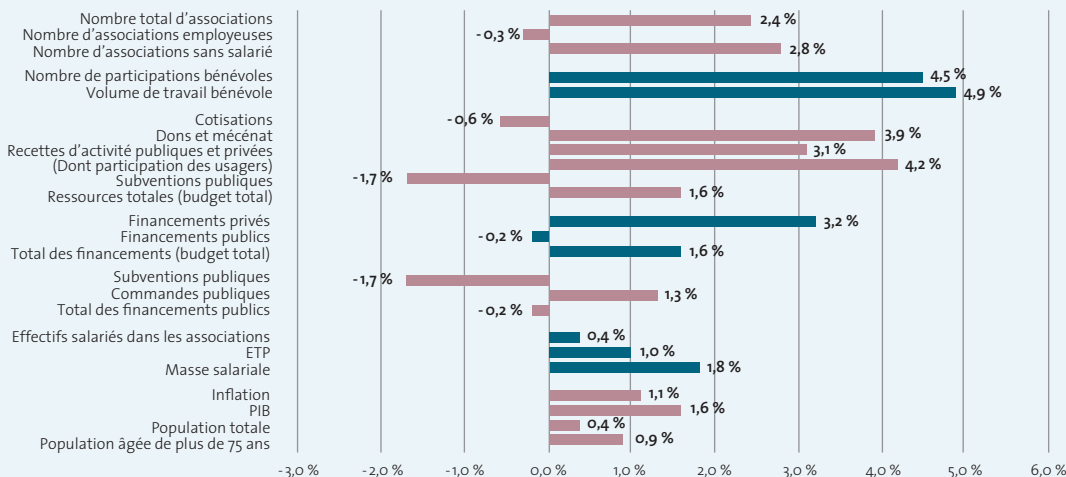
CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS DANS LES GRANDES ASSOCIATIONS ET DANS LE SECTEUR DE L'ACTION SOCIALE

L'évolution comparée du nombre d'associations selon leur taille et de leur poids respectif en termes de budget permet de repérer trois transformations majeures. Ainsi, ●●●

1. V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

2. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 2^e éd., Juris éditions – Dalloz, 2013 ; dossier « Paysage associatif – Arrêt sur image », JA 2013, n° 486, p. 16.

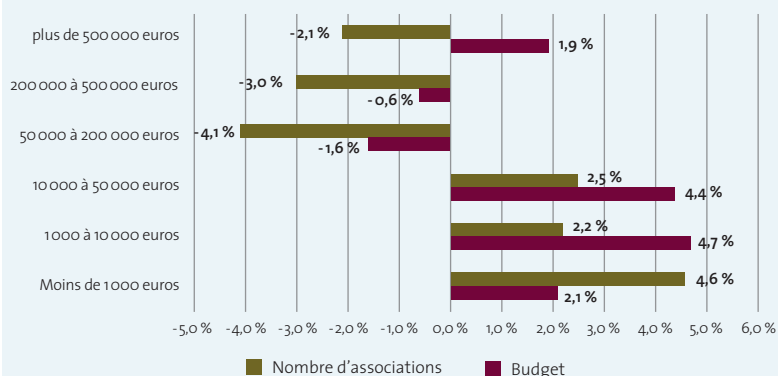
GRAPHIQUE 1.
Taux annuel moyen d'évolution des indicateurs d'activité des associations



Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

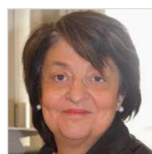
●●● le nombre de petites associations augmente à un rythme très rapide, de même que leur budget cumulé, mais leur poids en termes de budget reste très peu élevé. Le mouvement de concentration des budgets associatifs s'est poursuivi avec une baisse du nombre des plus grandes associations, aux budgets annuels supérieurs à 500 000 euros, de l'ordre de 2,1 % par an, sous l'effet de mouvements de fusion et de rapprochement, et une augmentation annuelle moyenne de leur budget de 1,9 % par an, d'autant plus importante que ces associations concentrent la plus grande part des budgets associatifs. Cette concentration s'est opérée au détriment des associations de taille moindre, qui ont vu leur nombre et leur poids baisser dans la période récente (v. graphique 2). ■

GRAPHIQUE 2.
Taux annuel moyen d'évolution du nombre d'associations et de leur budget selon l'importance des ressources annuelles



Source : V. Tchernonog, L. Prouteau, Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions, 3^e éd., Juris éditions – Dalloz, à paraître en mai 2019.

Article extrait de Jurisassociations n° 596 du 1^{er} avril 2019. Reproduction interdite sans l'autorisation de Juris éditions © Editions Dalloz – www.juriseditions.fr



AUTEUR Viviane Tchernonog
TITRE Chercheuse associée,
Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS,
université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

DÉBUT
D'ANNÉE
OFFERT

JURISassociations

Tous les quinze jours, toute l'actualité juridique, fiscale, sociale et comptable concernant les organismes sans but lucratif.

Un dossier complet et transversal, des articles et des rubriques proches de votre pratique : tribune, communiqués, événements, tableau de bord chiffré, fiche pratique...

...Toutes les réponses opérationnelles pour vous accompagner dans votre gestion quotidienne !

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à Juris éditions
80, avenue de la Marne · 92541 Montrouge Cedex
Pour toute information, contactez notre service clients au 01 40 92 20 85

OUI, JE M'ABONNE À JURIS ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2019
Je bénéficie de 25% de réduction

PAPIER + NUMÉRIQUE FEUILLETABLE INCLUS

20 numéros de l'année 2019 avec la version numérique feuilletable offerte : moteur de recherche et fonctionnalités avancées (annoter, copier, imprimer, classer par dossiers personnels...).

	PRIX HT	PRIX TTC	QTÉ	TOTAL
	179,97 € au lieu de 239,96 €	183,75 € au lieu de 245 €		
Total à régler				

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Courriel

Code NAF ou activité

RÉSERVÉ AUX ADMINISTRATIONS

Merci d'indiquer les informations
de votre bon de commande Chorus Pro :

Référence d'engagement* :

N° de SIRET* :

Code service exécutant :

* Informations obligatoires pour le traitement de votre commande

RÈGLEMENT PAR

☐ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Dalloz

☐ Mandat administratif
Virement à effectuer sur le compte
IBAN : FR 76 3000 4013 2800 0116 2303 004

☐ Carte bancaire (signature obligatoire)

☐ CB internationale ☐ Visa ☐ Eurocard/Mastercard

N°

Expire fin

Signature ou cachet

668134

juris
éditions

DALLOZ

Offre valable jusqu'au 30/06/2019 pour tout nouvel abonnement. Abonnement en année civile, renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour une période d'un an sauf dénonciation écrite de votre part deux mois avant échéance de votre abonnement. Les informations recueillies par Éditions DALLOZ à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes, commandes et abonnements, et à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale en conformité avec vos centres d'intérêt. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : superviseurs_fut@lefebvre-sarrut.eu. Pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre Politique de confidentialité sur www.editions-dalloz.fr TVA à 2,10 % pour les revues en version papier et numérique feuilletable.
La revue Juris Associations est éditée par Juris éditions, un département des Éditions Dalloz - SAS au capital de 3 956 040 € - RCS Paris 572 195 550